

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXAMEN D'UNE REQUETE DANS LE CADRE DU PLU INTERCOMMUNAL

Pour rappel, les demandes doivent avoir un caractère exceptionnel et être la conséquence d'un oubli de déclaration ou d'une erreur matérielle. Celles-ci seront étudiées lors d'une prochaine modification ou révision. En aucun cas le PLU intercommunal ne pourra être modifié à chaque demande.

Numéro d'enregistrement et date de réception (réservée à l'administration) :

Commune :	Date :
Nom (demandeur)* :	
Adresse :	
Numéro de téléphone :	
Courriel :	
Je suis le propriétaire de la parcelle : Oui Non	
Si non, quel est le nom et l'adresse du propriétaire :	
Localisation de la parcelle où la modification est demandée (ou des parcelles s'il y en a plusieurs : référence(s) cadastrale(s) complète(s) et nom de la commune)	
Objet de la demande (argumentaire détaillé permettant d'évaluer les enjeux et l'intérêt de la demande)	
Délai prévisionnel de réalisation :	
Signature :	

SERVICE URBANISME

Contact : secretariat.patrimoine@terredauge.fr – 02.31.65.65.89

ANNEXE GUIDE METHODOLOGIQUE

Dans quel cas utiliser ce formulaire ?

Ce formulaire est à utiliser dans le cas d'un projet de construction, de protection d'un élément bâti ou naturel, ou de tout autre projet qui nécessiterait la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour sa bonne réalisation.

Quels sont les pièces à joindre au formulaire ?

-un plan cadastral avec la localisation précise de la demande (notamment en cas de demande sur la protection de mare, haies, modification de zonage,...) ;

-la localisation du bâtiment et sa photographie dans le cas d'une demande de changement de destination ;

-le détail du projet dans le cas d'une demande d'un changement de zonage ou de création de STECAL.

Où retourner mon dossier (formulaire et pièces jointes) ?

Le dossier est à envoyer au service urbanisme de la Communauté de Communes Terre d'Auge, soit par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Terre d'Auge

9 rue de l'hippodrome – ZI la Croix Brisée – CS 20070

14130 Pont l'Evêque

Soit, par courriel à l'adresse suivante : secretariat.patrimoine@terredauge.fr

Comment sera traitée ma demande ?

Dès réception de la demande par la Communauté de Communes, je recevrai un accusé de réception avec un numéro d'enregistrement. Par la suite, la Communauté de Communes me tiendra informé de l'évolution de ma demande.

** Les informations recueillies par la Communauté de Communes Terre d'Auge ont pour finalité l'examen de la requête au travers une procédure d'évolution du document d'urbanisme. Elles sont uniquement destinées aux personnes en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Communauté de Communes Terre d'Auge : rgpd@cdg14.fr*

SERVICE URBANISME

Contact : secretariat.patrimoine@terredauge.fr – 02.31.65.65.89